

(1) **Époux ou Père**

Prénoms Adrien, Jean-Baptiste

Nom POUGALAN

(1) **Épouse ou Mère**

Jessica

Nom WONZEKO TE GEYORO

Né le 6 août 1985

à Paris 12e Arrondissement (Paris)
15 heures

Fils de Marc, Francis
POUGALAN et de Nadine, Martine
BARDE

Née le 8 mars 1986

à Kinshasa (Congo)

Fille de Paul
GEYORO TE KULE et de Colette
MANGO

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 3905**
le ⑥ 5 mars 2018

Mentions marginales (n)

L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 26 février 2018**
le ⑥ 26 février 2018

Mentions marginales (n)

L'officier de l'état civil
Sceau

Marriage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT
le 7 juillet 2018

à 14 heures 00

Il a été déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n° 28**

Mentions marginales (n)

le 7 juillet 2018



(1) Ecrit selon le cas « Époux ou Père » ou « Epouse ou Mère »

(2) Si cas de double nom de famille ajouter « 1^{re} partie ... 2^{me} partie ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir d'une autre source de renseignement, compléter le cas échiant l'indication du nom par « Source délivrante »

(3) Ecrite selon le cas « Né » ou « Née »

(4) Ecrite selon le cas « Fils » ou « Filles »

(5) Prénom et NOM des Parents

(6) Ne pas compléter et signer si aucun des renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constitue l'extrait du acte de mariage

(7) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement de l'extrait

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été réputé fait par Me ... matrice à ... »

ENFANT

Prénom

63A

Extrait de l'acte de naissance n° 63A

Extrait de l'acte de naissance n°

Extrait de l'acte de naissance n° 63A

(2)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »

(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(13)

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Scellé

Délivré conformément aux registres, le _____
Extrait de l'acte de décès n°

L'officier de l'état civil
Scellé

Délivré conforme aux registres, le 18 octobre 2018
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Scellé

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil
Scellé



Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales⁽³⁾

L'officier de l'état civil
Scellé

POUGALAN

Suivant déclaration conjointe
du choix du nom en date du : 30 09 2016

du sexe masculin
à Tournan-en-Brie
(Seine-et-Marne)

le 30 septembre 2016 en ce lieu mariage
recouvr[e] _____
par son père,

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le »
(3) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

(6) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait

DAUXIÈME**ENFANT****Extrait de l'acte de naissance n° 567**Le 30 novembre 2019à 06 heures 09est né(e) un(e) Olivia, Cassandra(Sous le nom de BOUGALAN)**Suivant déclaration conjointe.**DU choix du nom en date du : 30/03/2016du sexe Féminin à Bouzon-en-Brie

(Seine-et-Marne)

reconnue(e) ⁽⁴⁾ _____

du sexe _____ à _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____reconnu(e) ⁽⁴⁾ _____**Mentions marginales** ⁽⁵⁾

Sceau

Sceau

L'officier de l'état civil

Délivré conforme aux registres, le 02 décembre 2019

Délivré conforme aux registres, le _____

L'officier de l'état civil

Sceau

Mentions marginales ⁽⁵⁾**Extrait de l'acte de décès n°**

Le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾

Sceau

Sceau

L'officier de l'état civil

Extrait de l'acte de décès n°

Le _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales ⁽⁵⁾

Sceau

L'officier de l'état civil

(1) indiquer la place de l'enfant dans le lit ou le berceau en tenant compte de sa date de naissance (mois/jour/année), trouée (A) _____

(2) Prénoms et Noms de famille ainsi qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas détaillé. Indication du nom par «couvert d'écriture » lorsque l'acte de naissance est daté du «1er juillet » au moins pour la partie «2^e partie ». En cas de double nom de famille, préciser «par le père » ou «par la mère ». Dans ces deux derniers cas, indiquer le nom de famille qui sera inscrit sur l'acte de naissance.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée, l'acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française, la situation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'acte par «de l'étranger », «de l'étranger », «Non marié » ou «à ».